

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°CP2022-09/3/20 DOSSIER N°5315	COMMISSION N° 3	CP - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET BÂTIMENTS
---	----------------------------	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : HOTEL DU DEPARTEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA
REFECTION DU BADIGEON DES MURS DE LA SALLE N°1

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Aménagement du Territoire/Direction des
Bâtiments et Collèges

Rapporteur : M. Franck FOULON



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP30/09/2022/3/20 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'adopter le plan de financement suivant pour le projet de réfection du badigeon des murs de la salle n°1 et du sas de la salle plénière de l'Hôtel du Département :

DEPENSES HT		RECETTES		
Réfection du badigeon des murs de la salle n°1 et du sas de la salle plénière de l'Hôtel du Département	9 200,36 €	Subvention DRAC	4 600,18 €	50 %
		Autofinancement	4 600,18 €	50 %
TOTAL HT	9 200,36 €	TOTAL	9 200,36 €	100,00 %

- de solliciter l'attribution de la subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ce projet.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET